

## **Arrêté du 29 avril 2015 relatif au référentiel général d'accessibilité pour les administrations**

29/04/2015

Ce texte approuve la version 3.0 du référentiel général d'accessibilité pour les administrations, prévu à l'article 1er du décret du 14 mai 2009. Il est consultable sur le site internet : [www.references.modernisation.gouv.fr](http://www.references.modernisation.gouv.fr). Dès lors, l'arrêté du 21 octobre 2009 relatif au référentiel général d'accessibilité pour les administrations est abrogé.